



PATINAGE MAURICIE

Politique de dépenses pour l'année 2024-2025

1) ADMINISTRATEURS:

Réunions du CA:

Les administrateurs sont les membres élus du CA lors de l'AGA.

a) Frais de déplacement: (aller retour)

Les frais de déplacement seront de \$15.00 minimum. Si les déplacements dépassent 15.00\$, un montant de 50.00\$ maximum au prorata de 0.50\$ du km sera alloué.

b) Réunion des présidents régionaux:

Pour le président ou son remplaçant lors de ces réunions, les dépenses sont défrayées par Patinage Mauricie.

Le transport et la moitié de la chambre sont défrayés par Patinage Québec.

Si nécessaire, un montant de 135\$ maximum est alloué.

Si dépassement, un montant supplémentaire sera voté par le CA.

c) Dépenses encourues:

Pour les dépenses encourues au cours de l'année par les membres tel que décrit ci-haut, un formulaire de remboursement avec pièces justificatives doit être envoyé à la trésorière qui effectuera le remboursement.

d) Table ronde en présentiel :

L'organisation de la fête de Noël, s'il y a lieu, est laissée à la discrétion du comité de Patinage Mauricie selon le budget.

Pour la cabane à sucre, s'il y a lieu, chaque club paie pour ses invités.

Patinage Mauricie paiera pour les membres élus qui seront présents.

Montant alloué

Pour l'année 2024-2025 un montant de 400\$ est prévu pour les dépenses de administrateurs.

2) FRAIS DE BUREAU:

Cette année il a encore été décidé que les réunions se tiendront par Zoom toute l'année à moins d'une décision autre au cours de l'année. En général, des dépenses de bureau seront nécessaires au cours de l'année pour chaque membre élu du CA. Comme l'an dernier, un montant annuel de 25.00 \$ sera octroyé afin de leur aider à défrayer leurs dépenses.

Tel que voté, Patinage Mauricie remboursera l'inscription à Patinage Canada de ses administrateurs qui ne sont pas officiels ou membre du conseil d'administration d'un club. Patinage Mauricie remboursera le club qui aura fait l'inscription après réception des pièces justificatives.

Un montant de 1000\$ est prévu pour toutes les dépenses inhérentes à l'administration.

3) AGA de PATINAGE QUÉBEC 4) PATINAGE CANADA: (Membres élus du CA)

Les frais des ateliers et des activités pour l'AGA de Patinage Québec seront défrayés par le comité de Patinage Mauricie.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à 0.50\$ du km jusqu'à un montant de 150\$ maximum à moins de dépasser ce montant en

essence. Si le budget dépasse le montant alloué, il doit être approuvé par le CA.

Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par les frais de l'AGA . (Ex.: Conférence, Gala des Lauréats...)

Les frais d'hôtel seront acquittés avec pré-autorisation et avec pièce justificative.

On demande le partage des chambres si possible.

AGA de PATINAGE CANADA :

L'AGA de Patinage Canada se tiendra en virtuel.

Le président est désigné d'office pour représenter Patinage Mauricie.

Si impossible de se présenter, il peut nommer un remplaçant dans les membres élus du CA. Si le budget est respecté, un autre membre élu du CA peut l'accompagner.

Les frais des ateliers et des activités pour cet AGA seront défrayés par Patinage Mauricie, s'il y a lieu.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés (avion, autobus..).

Les mêmes frais pour le déplacement en voiture et autre frais s'appliqueront comme l'AGA de Patinage Québec avec les mêmes conditions ci-haut mentionnées.

Le nombre de participants sera déterminé selon le montant prévu et les coûts exigés pour les deux AGA. Si le budget dépasse le montant alloué, il doit être approuvé par le CA.

Pour 2024-2025, un montant de 3000.00\$ est prévu pour l'AGA de Patinage Québec.

5) FORMATION DES OFFICIELS:

Pour les formations il faut au préalable demander à la responsable des officiels qui confirmera l'inscription et la dépense avec la trésorière.

a) Première formation des officiels:

Faire la demande au préalable au responsable des officiels de sa région,
(Juge, Officiel technique ou Spécialiste de données)

La responsable des officiels élu au CA va approuver la dépense avec l'autorisation de la trésorière selon le budget établi et ce pour des formations qui auront lieu en présentiel à Québec ou Montréal ou en virtuel.

Les frais de formation sont couverts par le comité de Patinage Mauricie.

Les frais de dépenses pour la formation seront payés lors de la promotion de l'officiel.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à 0,50\$ du km jusqu'à un montant de \$150.00 maximum.

Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par la formation.

Les frais d'hôtel seront acquittés avec pré-autorisation et avec pièce justificative.

On demande le partage des chambres si possible.

Les stages et les essais sont au frais de l'officiel en formation.

En compétition on peut demander au comité organisateur de fournir le repas.

b) Perfectionnement des officiels

Faire la demande au préalable au responsable des officiels de sa région.

(Juge et Officiel technique ou Spécialiste de données)

La responsable des officiels élu au CA va approuver la dépense avec l'autorisation de la trésorière selon le budget établi.

Les frais de formation sont couverts par le comité de Patinage Mauricie.

Les frais encourus pour le déplacement seront remboursés à \$0.50 du km jusqu'à un montant de \$150.00 maximum. Le co-voiturage est favorisé.

Le perdiem établi pour chaque repas sera défrayé si non couvert par la formation.
On privilégie le partage des chambres.

Les stages et les essais sont au frais de l'officiel en formation.
En compétition si non assigné officiellement, un repas peut être fourni
par le comité organisateur.

c) Engagement

**L'officiel qui bénéficie des avantages donnés par la région pour sa formation
s'engage à prioriser sa région selon les besoins.**

***Dans le cas d'une première promotion, l'officiel s'engage à officier deux compétitions par
année pour les deux premières années.***

***En cas de non-respect de cette obligation, l'officiel s'engage à rembourser les dépenses
encourues au pro-rata.***

d) Montant alloué

Pour l'année 2024-2025 un montant maximal de \$3000 est accordé pour la formation.

6) REMBOURSEMENT DES OFFICIELS LORS DES ACTIVITÉS OFFICIELLES (compétitions, tests ...):

La Politique de remboursement des dépenses de Patinage Canada
demeure en vigueur tel qu'énoncé. **Un montant de \$18 par jour est accordé aux officiels
qui se déplacent à l'intérieur de la région de leur domicile au lieu de la compétition
ou de l'activité sans atteindre le montant de \$18 en frais de déplacement par jour.**

7) SESSION DE TEST CENTRALISÉS:

A partir des frais d'hospitalité, la région paie les frais de déplacement pour le ou les
accompagnateurs de danse et les officiels.

Les frais d'hospitalité ainsi que les frais de papeterie par partie de tests seront :
12\$ pour les danses et 15\$ pour tous les autres .

***Il sera aussi chargé comme d'habitude aux patineurs, les frais de Patinage Canada de \$12.00
par partie de test et le frais d'accompagnement sur glace (pour les tests de danse)
qui seront de 20\$ sauf si changements dans l'année.***

8) GALA DES LAURÉATS 2024-2025:

Le comité de Patinage Mauricie formé pour l'organisation évaluera les montants à donner
en bourses aux athlètes selon le budget alloué et selon la situation et les commanditaires.
Ces bourses seront remises lors du gala.

Il évaluera le coût payé pour l'ensemble des dépenses des Lauréats afin
d'équilibrer le budget alloué.

Un montant de \$3400.00 maximum est alloué pour tenir les Lauréats 2024-2025.

9) DÉVELOPPEMENT RÉGION MAURICIE:

Les activités de développement devront respecter les prévisions budgétaires.

Pour 2024-2025 Un montant de 3000.00\$ est alloué pour les activités athlètes et entraîneurs.

10) INSCRIPTIONS DES PATINEURS, DÉVELOPPEMENT PATINAGE QUÉBEC

Pour les athlètes sélectionnés par Patinage Québec sur les équipes NextGen, A, B, C, D,
Patinage Mauricie aidera à défrayer le coût d'inscription au programme de
développement selon ses moyens pour les athlètes sélectionnés. Le tout payable au
au moment de l'inscription.

Pour 2024-2025 Un montant de 500,00\$ est alloué pour le développement de Patinage Québec.

11) INSCRIPTIONS DES PATINEURS ÉQUIPE DU QUÉBEC, ÉQUIPE DU CANADA

Les inscriptions des athlètes qui se qualifient au Défi, aux Championnats Canadiens et à l'Internationale seront défrayés par Patinage Mauricie et remboursées au moment de l'inscription.

Pour 2024-2025, aucun montant n'est prévu pour cette dépense.

12) INSCRIPTIONS DES PATINEURS (Jeux du Québec, Finale provinciale Patinage Star)

Comme il y a un grand nombre d'athlètes à inscrire et des coûts élevés à assumer un montant de 80\$ par athlète sera fourni pour l'inscription.

Ce montant servira à aider pour les inscriptions des athlètes qui doivent se qualifier en région pour participer à ces compétitions.

À tous les deux ans, un montant additionnel sera prévu pour l'accompagnement des athlètes aux Jeux du Québec au montant de \$200.00 par accompagnateur.

Ces montants seront pris à même les montants des compétitions régionales.

13) BOURSES ALLOUÉES

De plus, un montant de 1,00\$ sera gardé par inscription aux compétitions régionales, afin de constituer un fond d'aide pour les patineurs qui se sont classés sur les équipes du Québec, participant au Défi, aux Championnats Canadiens.

Le but étant d'aider ces athlètes et leurs parents à assumer les importantes dépenses occasionnées par ces compétitions et supporter nos athlètes qui font partie de l'équipe.

Une demande d'implication est faite aussi aux compétitions de l'Énergie et de Cendrillon de la même façon afin d'aider nos équipes.

Ces montants seront remis en bourse lors de la soirée des Lauréats.

CONCLUSION:

La Politique de dépenses a pour but d'assurer la mise en place des programmes nécessaires afin d'aider le plus possible nos patineurs de tous les niveaux et leurs parents, ainsi que les différentes formations des officiels et la soirée Reconnaissance pour tous.

C'est pourquoi nous avons essayé de mettre nos prévisions le plus honnêtement possible, dans les limites de notre budget.

N'oubliez pas que la politique est toujours déposée sur le site web pour consultation, une fois adoptée par le CA. Vous pouvez vous y référer en tout temps.

Bonne Saison à tous!